LA TRIBUNE
L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

COUNTRY: France
PAGE(S): 6
SURFACE: 100 %
FREQUENCY: Daily

SECTION: Actualités
CIRCULATION: 192749
AVE: 3,44 K€
AUTHOR: Lt

► 8 October 2026 - N°8406

Page Source

EUROPE

Chine : Šefčovič négocie, Macron et Merz préparent la riposte

Le commissaire européen au Commerce se rend à Pékin les 8 et 9 octobre pour obtenir des concessions sectorielles. Paris et Berlin réclament, parallèlement, un mécanisme permettant de restreindre plus rapidement l'accès au marché européen.

LT (AVEC L'AFP)

Maroš Šefčovič se rendra à Pékin les 8 et 9 octobre pour tenter de rééquilibrer une relation commerciale marquée par un déficit européen de 359,8 milliards d'euros en 2025. Invité par le ministre chinois du Commerce Wang Wentao, le commissaire européen entend obtenir des concessions ciblées. Son déplacement intervient alors que Paris et Berlin demandent de nouveaux pouvoirs pour répondre plus rapidement à un affrontement commercial.

Bruxelles recherche notamment des engagements chinois de réduction volontaire des exportations dans un ou deux secteurs, éventuellement les véhicules hybrides, ainsi qu'un accès renforcé aux terres rares. Ces demandes prolongent le dialogue engagé en juin.

L'écart commercial continue pourtant de se creuser. D'après Eurostat, l'Union a importé pour 559,4 milliards d'euros de marchandises chinoises l'an dernier, tandis que ses exportations vers ce pays ont atteint 199,6 milliards. Les achats ont augmenté de 6,4 % et les ventes reculé de 6,5 % par rapport à 2024.

Paris et Berlin réclament une réponse accélérée

Dans un courrier à Ursula von der Leyen, Emmanuel Macron et Friedrich Merz jugent les instruments européens trop lents et insuffisants face aux moyens dont disposent d'autres puissances commerciales. Ils souhaitent un outil permettant, *« si nécessaire »*, d'exclure immédiatement du marché intérieur les biens et services d'un pays qui mènerait une guerre commerciale contre l'Union. La Chine n'est pas nommée dans la lettre.

La proposition vise notamment le scénario d'une interruption des livraisons de matières premières. L'objectif serait de *« provoquer un préjudice comparable à celui qui nous est infligé »*, explique une source gouvernementale allemande citée par l'AFP. Il s'agit donc de rendre une menace de riposte crédible, et pas seulement de corriger les conditions de concurrence dans un secteur. Mais cette demande franco-allemande reste une proposition politique, sans nouveau pouvoir applicable à ce stade.

Maroš Šefčovič se rend à Pékin pour tenter de réduire l'énorme déficit commercial de l'UE avec la Chine, qui atteint 359,8 milliards d'euros. BENOIT TESSIER - REUTERS

Le « bazooka » existant répond à une autre logique

L'Union possède déjà un instrument anti-coercition, entré en vigueur le 27 décembre 2023. La Commission définit la coercition économique comme une pression commerciale ou financière destinée à imposer un choix à l'Union ou à un État membre. Un déficit ou des surcapacités industrielles ne suffisent donc pas à remplir cette condition. Le règlement autorise, en dernier recours, des restrictions touchant les marchandises, les services, les investissements ou les marchés publics.

Son activation exige toutefois plusieurs étapes. La Commission doit normalement achever son examen sous quatre mois ; le Conseil dispose ensuite de huit à dix semaines pour déterminer l'existence d'une coercition. Des consultations avec le pays concerné précèdent une éventuelle réponse. Ces délais et cette priorité donnée au règlement négocié distinguent le dispositif actuel de la réaction immédiate réclamée par les deux dirigeants.

Une autre piste, évoquée par des diplomates européens auprès de l'AFP, consisterait à s'inspirer de la Section 301 américaine, qui permet de surtaxer des produits pour répondre à des pratiques jugées déloyales. Nouvel outil, assouplissement des procédures et utilisation accrue des pouvoirs existants restent des options distinctes. Aucun mécanisme juridique unique et stabilisé ne peut encore être présenté comme acquis.

Des accords limités, sous menace de représailles

Pékin avertit de son côté qu'il répondra *« avec fermeté »* à des restrictions discriminatoires contre ses entreprises ou ses produits. Cette menace accompagne des discussions dont les ambitions restent sectorielles. *« Il pourrait y avoir des accords sur quelques sujets spécifiques, plutôt qu'une résolution complète des problèmes »*, estime auprès de l'agence Zhu Tian, professeur d'économie à l'école de commerce sino-européenne de Shanghai.

La discussion politique se poursuivra ensuite à Bruxelles : Macron et Merz comptent présenter leurs propositions au sommet européen de mi-octobre. LT

All rights reserved